

Conditions Générales de Vente Service Formation

1. Dispositions générales

Les présentes conditions de vente régissent toute formation de la société ABW Concept, il ne peut y être dérogé à l'occasion d'une formation déterminée que par des conditions particulières acceptées expressément et par écrit par ABW Concept. L'attention de l'Acheteur est spécialement attirée sur le fait que la remise d'une commande implique de sa part l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes éventuelles conditions générales d'achat de l'Acheteur.

2. Offres & Commandes

Nos offres et acceptations de commande sont strictement limitées aux prestations qui y sont expressément mentionnées. Elles sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente.

Sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale, la durée de validité de nos offres est de 2 mois à compter de la date d'envoi de la proposition (figurant sur la proposition).

La passation de toute commande auprès du Vendeur ou de son représentant constitue une promesse d'achat irrévocable qui lie l'Acheteur de manière définitive. Toute commande est soumise à l'acceptation du Vendeur et la vente ne sera ferme et définitive qu'à compter de son acceptation. A cet effet, le Vendeur confirmera son accord à l'Acheteur par tous moyens appropriés (télécopie, mail); à défaut d'acceptation expresse, la commande sera réputée acceptée à compter de l'ouverture de la formation.

Toute modification apportée par le Vendeur à la commande initialement reçue sera soumise à l'Acheteur pour accord. A défaut d'accord de la part de ce dernier dans un délai de huit jours, la commande modifiée sera réputée acceptée.

Toute modification ou additif à une commande nécessite la forme écrite : nous ne sommes ni engagés par les promesses de nos représentants ni par celles de nos agents.

3. Conditions d'inscription à une Formation

L'inscription doit se faire sous forme d'un bon de commande à adresser par mail, fax ou par courrier. A défaut d'un bon de commande, toute inscription doit être confirmée, pour le minimum, par écrit.

Tout bon de commande ou inscription à une formation confirmée par écrit doit faire référence à notre offre commerciale (mention du numéro d'offre).

Informations à nous communiquer :

- Coordonnées de la société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente,
- Nom et prénom du ou des stagiaires,
- Intitulé du stage
- Dates du stage
- Montant de la commande

- En cas de facturation directe à l'OPCA : mention de votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (AGEFOS, ADEFIM...) avec photocopie de l'accord de prise en charge. Dans le cas contraire, la prestation sera directement facturée au Client. Celui-ci s'engage alors à prendre en charge l'ensemble des frais de formation et annexe.

4. Prix

Nos prix s'entendent unitaires et hors taxe en Euros. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation.

5. Réclamations

Toute réclamation ou réserve émise quant à la quantité ou la qualité des formations réalisées, doit être motivée et formulée par écrit par le client dans les huit jours qui suivent la réalisation de la formation.

6. Facturation et Conditions de Paiement

Si le Client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCA) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient de le mentionner sur le bulletin d'inscription. En cas de facturation directe à l'OPCA, joindre la photocopie de l'accord de prise en charge.

Dans le cas contraire, l'entreprise prendra en charge l'ensemble des frais de formation et annexe.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le Client s'acquittera du solde du coût de la formation.

En tout état de cause, si l'accord de prise en charge par l'OPCA du montant de l'action de formation n'est pas reçu par ABW Concept au début du stage, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation et prendra en charge l'ensemble des frais de formation et annexe.

A l'issue de la prestation, ABW Concept adresse au client ou, le cas échéant, à l'OPCA une facture en double exemplaire.

Sauf conditions de règlement particulières, figurant notamment dans nos offres et / ou accusés réception de commande, et qui auraient été convenues dans les limites fixées par l'article L 441.6 du Code du Commerce : « Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture », et sous réserves des autres conditions visées aux présentes, les factures sont payables au comptant et sans escompte à réception de facture.

En application de l'article L 441.6 du Code du Commerce, tout retard de paiement se verra appliquer de plein droit à titre de pénalité de retard un intérêt égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, et ce, sans qu'un rappel soit nécessaire.

En cas de non paiement d'une seule échéance, ABW Concept aura la faculté de suspendre ou d'annuler les commandes en cours, que leur paiement soit échu ou non, sans que le client puisse réclamer des dommages et intérêts à ABW Concept à ce titre, le montant des acomptes reçus par ABW Concept lui restant, en ce cas, définitivement acquis.

7. Conditions d'annulation d'une Formation

7.1 Annulation ou report d'une formation du fait de ABW Concept

ABW Concept se réserve le droit exceptionnel de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de ABW Concept.

7.2 Annulation d'une formation du fait du Client

Toute annulation doit être communiquée par écrit. Si une annulation intervient moins de huit jours francs avant la date de début de la prestation, même en cas de force majeure, ABW Concept facturera les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation, conformément à l'article L 920-9 du code du travail. ABW Concept se réserve donc le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation. Si la complète exécution du stage ne peut être réalisée dans un délai qui ne dépasse pas l'année civile en cours, aucun dommage ou intérêt ne peut être réclamé en plus des sommes dues et mentionnées au titre de ladite formation. Le client reste cependant redevable des sommes dues au titre de ladite formation, au prorata du temps passé.

Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon, ABW Concept facturera directement au Client la totalité du prix de la prestation.

8. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

ABW Concept est seul détenteur des droits patrimoniaux de l'ensemble de ses conceptions de formation.

Le Client ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation. Il s'engage à maintenir la confidentialité sur l'ensemble des informations recueillies au cours des prestations, ainsi qu'à ne divulguer sous aucun prétexte les documents confiés. Il s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs ou de tout intervenant avec lequel il serait lié par contrat à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur.

L'utilisation des documents utilisés et émis par ABW Concept est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957: "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

9. Responsabilité

ABW Concept ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

10. Droit à résolution du contrat

Si la société ABW Concept apprend, après la passation de la commande ou du contrat, que l'ouverture d'un crédit n'est pas totalement certaine, notamment par suite d'une détérioration de la situation financière, d'une suspension des paiements, d'une demande de mise en place d'un plan d'apurement du passif, d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, d'une dissolution de la société, d'une disparition de l'entreprise du client ou d'une modification des conditions de propriété ou de participation, la société ABW Concept est en droit d'obtenir préalablement une confirmation écrite sur la reprise des engagements souscrits antérieurement et sous la signature de l'administration ou du mandataire judiciaire.

La vente sera résolue de plein droit et sans aucune autre formalité qu'une simple mise en demeure adressée à l'acheteur et restée infructueuse pendant plus de quinze jours, nous libérant de toute obligation en cas de non paiement d'une échéance au terme convenu, ainsi qu'en cas de non respect de l'une des quelconques obligations prévues dans les présentes conditions générales de vente.

11. Litiges, Election de Domicile & Jurisdiction

En cas de litige découlant du contrat, la demande doit être faite devant le tribunal ayant compétence générale pour le siège de la société ABW Concept.

Le droit français tel qu'il est appliqué en France, est applicable au contrat.

La nullité en droit de certaines clauses du contrat ou des conditions générales de vente à l'export, ne délie pas le client des obligations du contrat non atteintes par la nullité.

Toute contestation quelle qu'elle soit, est de convention expresse de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance d'Annecy (Haute-Savoie).